



## Assemblée générale

Distr. générale  
12 octobre 1998

Original: français

---

### Cinquante-troisième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation  
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :  
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

### **Lettre datée du 8 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Soudan, publiée le 7 octobre 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Autriche  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ernst **Sucharipa**

## Annexe

### **Déclaration sur le Soudan, publiée le 7 octobre 1998 par la Présidence de l'Union européenne**

[Original : anglais et français]

L'Union européenne est vivement préoccupée par les hostilités auxquelles est en proie le sud du Soudan et qui compromettent fortement l'action humanitaire de la communauté internationale, dont le but est de venir en aide aux populations des régions gravement touchées par la famine.

L'Union européenne invite instamment les deux parties à proroger le cessez-le-feu dans la région du Bahr el-Ghazal au-delà du 15 octobre 1998 et à se rencontrer d'urgence, à un niveau élevé de représentation, au sein du comité technique pour l'aide humanitaire sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies, afin d'examiner comment faire en sorte que les secours parviennent dans toutes les régions qui en ont besoin.

L'Union européenne et les opinions publiques de ses États membres ne comprendraient pas et trouveraient injustifiable qu'après tous les efforts déployés, la crise humanitaire dans la région du Bahr el-Ghazal connaisse une nouvelle aggravation en raison de l'absence de volonté de la part du Gouvernement soudanais et de l'Armée de libération des peuples du Soudan (APLS) de s'entendre sur une prorogation à bref délai du cessez-le-feu.

L'Union européenne considère que la situation humanitaire dramatique que connaît le sud du Soudan exige des parties qu'elles adoptent une attitude cohérente et responsable à l'égard des populations; elle répète qu'elle soutient pleinement les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour trouver une solution négociée à la guerre civile qui se prolonge et qui est cause de souffrances pour les populations et d'instabilité pour la région. Les parties sont invitées instamment à s'entendre pour mettre fin aux hostilités et accélérer le processus de paix dans le cadre de l'initiative de paix de l'IGAD.

L'Union européenne encourage également le Forum du partenariat de l'IGAD à poursuivre et à renforcer le soutien apporté au processus de paix de l'IGAD, qui constitue le cadre approprié pour la recherche d'un règlement politique de ce conflit, qui dure depuis plus de 15 ans.

Les pays d'Europe centrale et orientale et Chypre, pays associés à l'Union européenne, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.